

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 17 décembre 2010

**Présents :** Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT, Maryse LAUMONIER, Paule MASSON, Sylvie BROUILLARD et Nathalie LEBRETON, Mrs Daniel PRUNIER, Christian BOHER, Jean-Jacques CANAL, Jean-Michel DUMAZERT et Vivian DE BONA

**Absents excusés ayant donné pouvoir:**

Mr Marc OUDET pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT  
Mr Marc LE BOT pouvoir à Mme Nathalie LEBRETON

**Absent excusé**

Mr Sébastien DESBOURDES

**Secrétaire de séance :** Madame Annie DOUSSINT

**Personnel administratif :** Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

Madame DOUSSINT demande l'ajout de deux points à l'ordre de jour. Il s'agit :

- d'autoriser la saisine de l'avocat de la commune pour une question d'urbanisme
- étude d'une demande d'aide financière pour une famille boissillonne.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Madame Annie DOUSSINT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte rendu du conseil municipal**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16/09/2010 est approuvé à l'unanimité.

**3) Approbation du choix du délégataire pour la DSP du service de l'eau**

Mme le Maire donne lecture du rapport final et donne les conclusions de la commission d'appel d'offres.

Le choix du délégataire proposé est la Société des Eaux de l'Essonne (S.E.E.).

Mr PRUNIER demande que soit notée l'obligation de réunions semestrielles entre la commune et la SEE.

Mr PRUNIER demande également que soit données des précisions sur l'article du contrat concernant les pénalités.

Mr DUMAZERT demande que soit donnée une liste des interventions à réaliser par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne le choix de la SEE comme délégataire du service de l'eau potable de la commune.

**4) Présentation du rapport d'activité 2009 du SIRCOM**

Mme le Maire lit le rapport d'activité 2009 du SIRCOM. Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante.

Ce rapport est présenté dans sa globalité et ne donne pas d'indication par commune. Dans l'ensemble, les efforts de tri des habitants sont ressentis.

Mr PRUNIER précise qu'il y a plusieurs services et qu'il faudra être vigilant par la suite lorsque la compétence sera prise par la communauté des communes « Entre Juine et Renarde.

Le rapport est disponible en mairie.

**5) Rapport de la CLET portant sur l'évaluation des charges d'un service d'aide à domicile**

Mr BOHER informe l'assemblée qu'en tant que membre de la CLET, ce dossier n'a pas été travaillé par la CLET. Il a seulement été présenté et n'a pas été voté par la CLET. Ce rapport a été établi par les maires des communes et non pas par la CLET ; c'est Mr BOURGEOIS, lui-même qui a donné cette information.

Mme le Maire précise que ce transfert de compétences est étudié depuis 2 ans. Le calcul n'est pas joint. Pas de comparatif ni d'évaluation possible en l'absence d'éléments financiers.

Lors d'un conseil communautaire, les maires des communes ont voté pour un principe et non pas pour un montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité et deux abstentions, n'approuve pas le rapport de la CLET et dit que ce document n'est pas conforme dans sa présentation.

**6) Rapport d'activités 2009-2010 du SIMED**

Mme le Maire lit le rapport d'activité 2009-2010 du SIMED. Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante.

Mme le Maire rappelle que la commune souhaite toujours sortir du SIMED. Le rapport est disponible en mairie.

Mme le Maire précise que la commune n'a aucun adhérent au SIMED et la commune ne fait pas partie de la CCVE.

Mme LEBRETON et Mr OUDET ont été présents lors de la dernière réunion du SIMED. Le SIMED a des difficultés financières actuellement dues à un remaniement de ses cours et notamment de la section Danse ainsi qu'à cause de nombreuses absences pour lesquelles le SIMED n'a pas d'assurance pour le remboursement des salaires.

Lors du prochain DOB qui aura lieu en février 2011, Mr DE BOURBON BUSSET autoriserait la commune à sortir du SIMED. D'autres communes auraient la même démarche que Boissy.

Mme le Maire s'engage à faire de nouveau un courrier au SIMED pour la sortie définitive de la commune.

### **7) Décision modificative n°2 au budget communal 2010**

Mr BOHER explique au conseil qu'une annuité d'emprunt d'août 2008 n'a pas été mandatée par la commune mais elle a été payée par le trésor public. Cette somme ne ressort qu'aujourd'hui car la trésorerie fait un apurement des comptes dans son logiciel HELIOS. Aujourd'hui cet emprunt est terminé. Il est demandé d'effectuer un mouvement de crédit de 2400 euros du compte 673 (titres annulés) vers le compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance). Il est également demandé d'effectuer un virement de crédit des comptes 2313 (immobilisations en cours constructions) pour 9 000 euros, 2315 (immobilisations en cours installations techniques) pour 5 000 euros 2188 (autres immobilisations corporelles) pour 4 000 euros Vers le compte 1641 (emprunts en euros)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 au budget communal 2010.

### **8) Prolongation d'un contrat aidé à la bibliothèque municipale**

Mme le Maire précise que la bibliothécaire actuelle va être en congé maternité. Le contrat arrive à son terme le 27/12. Elle donne entière satisfaction. Il est proposé de prolonger son contrat pour une année. L'objectif est de l'embaucher définitivement à l'issue de son contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement du contrat aidé à la bibliothèque.

### **9) Prix des repas de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Mme le Maire précise que les tarifs de facturation ont augmenté pour la commune. Les tarifs sont augmentés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants pour la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2011

<b>Tranches</b>	<b>Tranches d'imposition</b>	<b>Tarif au 01/01/2011</b>
<b>T1</b>	Jusqu'à 4 647 €	<b>1.44€</b>
<b>T2</b>	De 4 648 € à 6 032 €	<b>1.82€</b>
<b>T3</b>	De 6 033 € à 7 568 €	<b>2.48€</b>
<b>T4</b>	De 7 569 € à 9 031 €	<b>3.04€</b>
<b>T5</b>	De 9 032 € à 11 127 €	<b>3.45€</b>
<b>T6</b>	Supérieur à 11 127 €	<b>4.09€</b>
<b>T ext.</b>		<b>7.60€</b>

### **10) Remboursement de frais**

Mme le Maire explique que deux élus ont fait l'avance de frais pour des sommes de 64.01 euros et 28.56 euros. Un locataire de la commune a également fait une dépense incombant à la commune pour 25.83 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les remboursements des sommes ci-dessus.

### **11) Subvention à une association**

Mme LEBRETON avait sollicité le conseil municipal de septembre 2010 pour l'attribution d'une subvention à une association de Cerny. L'association a fourni tous les documents demandés et la commission finances propose une subvention de 100 euros pour cette association.

7 personnes de Boissy fréquentent cette association musicale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 100 euros à l'association La clef des Champs à Cerny.

### **12) Suppléant au SIEGIF**

Mme le Maire précise que Boissy a deux titulaires au SIEGIF. Elle précise qu'il est demandé des suppléants. Mesdames LEBRETON et LAUMONIER se proposent comme suppléants.

Les candidatures seront transmises à la communauté de communes.

### **13) Gestion du cimetière**

Mme le Maire précise que l'ancien cimetière présente un emplacement pour columbarium. Des demandes d'emplacement ont été faites. Il est nécessaire d'établir un règlement intérieur et de finaliser le columbarium. Il est demandé des volontaires pour un groupe de travail.

Le groupe de travail est constitué de Mesdames DOUSSINT et MASSON et de Monsieur DUMAZERT.

### **14) Motion sur les transports scolaires**

Mme le Maire explique que le conseil régional a pris la décision que pour les transports scolaires, les enfants devront habiter à plus de 3 kilomètres de leur établissement scolaire. Pour les enfants domiciliés à moins de 3 kilomètres, les familles devront payer 450 euros par enfant scolarisé.

Mme le Maire donne lecture de la motion proposée.

Mme DOUSSINT précise qu'elle ne reçoit pas de convocation pour le syndicat des transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la motion contre la nouvelle limitation sur les transports scolaires.

### **15) Motion sur le TGV**

Mme le Maire explique le projet de TGV qui doit passer à proximité de Boissy. Il s'agit d'un projet régional sans concertation des départements et des communes.

Il est donné lecture de la motion sur le TGV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la motion sur le TGV.

### **16) Urbanisme**

Mme DOUSSINT informe le conseil municipal que la gendarmerie de Guigneville lui a demandé si la commune a été avisée des conclusions rendues le 6 mai dernier pour un dossier d'urbanisme pour lequel la commune a été conviée au tribunal.

Mme le Maire précise qu'elle n'a pu s'y rendre car elle avait d'autres obligations. Aucune autre personne de l'urbanisme n'a été prévenue de cette convocation au tribunal.

Mme DOUSSINT précise qu'elle a demandé au greffe du tribunal les conclusions de ce procès.

Mme DOUSSINT précise que la gendarmerie essaie de relancer ce dossier pour une nouvelle procédure.

Mme DOUSSINT demande au conseil de délibérer pour l'autorisation de la saisine de l'avocat de la commune et d'ouvrir un dossier auprès de l'assureur.

Mr DUMAZERT précise que les faits condamnés ne pourront pas être à nouveau jugés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la saisine de l'avocat et autorise l'ouverture d'un dossier auprès de l'assureur.

### **17) Aide financière exceptionnelle à une famille**

Mme DOUSSINT informe le conseil municipal que le CCAS n'a pas pu aider, faute de budget, une famille boissillonne. Elle demande au conseil municipal d'accepter de verser une aide exceptionnelle à cette famille afin de permettre de passer des fêtes de fin d'année correctes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une aide de 200 euros ainsi que l'attribution d'un bon d'achat de 45 euros.

### **18) Questions diverses**

\* Mme le Maire précise au conseil que l'association DEPHY est créée. Cette association est destinée à lutter contre le site des hydrocarbures. Tout le monde peut adhérer à cette association.

Mme LEBRETON demande où les personnes peuvent obtenir les pancartes qui sont installées à plusieurs endroits.

Mme le Maire précise que le permis a été accordé mais l'enquête publique n'aura pas lieu avant le printemps prochain.

\* Mme le Maire précise que Mr MAUGE demande au conseil le départ d'une ou deux classes transplantées en 2011. Mr MAUGE a envoyé les coûts. Mme le Maire a rajouté des lignes en rouge.

Mr BOHER précise qu'il n'est pas favorable au projet de faire partir deux classes. En effet, en 2011, le budget subit des augmentations notamment sur l'aide à la personne et les subventions de la région et du département sont en baisse. Mr BOHER n'est pas favorable financièrement en raison du surcoût produit en 2011.

Mme LEBRETON demande si le principe de départ d'une classe transplantée est remis en cause. Une classe peut partir comme chaque année.

Mme le Maire précise qu'il y aura une fermeture de classe à la prochaine rentrée. Toutes les classes seront à double niveau.

Mme le Maire rappelle que la règle du départ qui a été établie par le conseil est de faire partir une classe chaque année. Elle précise également que sur le document présenté, il n'y a aucune indication sur la participation de la coopérative, quotient familial, etc...

Mme LEBRETON rappelle qu'il a été demandé à Mr MAUGE d'étudier les deux cas de figures.

\* Mr BOHER rappelle la demande des anciens combattants de voir inscrire une expression sur le monument aux morts. Cette décision sera mise en œuvre par la commission travaux.

\* Mr DUMAZERT demande que soit révisé l'éclairage du passage piéton devant l'école primaire car il est très faible et c'est là que tous les enfants traversent. Une demande sera faite à la SICAE.

**N'ayant plus de points à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21 heures 30.**